



**Le dimanche 14 juin 2020
à la Maison Socio-Culturelle de VELYE
de 9h00 à 17h00
L'Association Sportive et Culturelle de Vélye**

ORGANISE :

**- sa 4ème Foire aux livres et aux vieux papiers (journaux,
timbres, cartes postales, ...).**

INFOS ET RESERVATION :

A.S.C.V.
79, rue principale
51130 VELYE

Tél : 06.79.76.66.73 ou par Mail : ascv.velye@hotmail.fr

ATTENTION : Toute demande d'inscription dont la fiche sera incomplète et non réglée et l'attestation non signée, se verra refuser l'autorisation de participer à la manifestation. L'association se réserve le droit de refuser toute inscription sans avoir à se justifier. Une fois les inscriptions enregistrées, aucun désistement ne sera admis et ne pourra donc faire l'objet de remboursement.

FICHE D'INSCRIPTION ET D'IDENTITE

Nom, Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal, commune : _____

N° téléphone : _____

Email : _____

N° carte d'identité : _____

ou permis de conduire : _____

Délivré(e) le : _____ par: _____

Activités et nature des objets exposés _____

Le prix de la table de 1,80m est de 5 €.

Le forfait repas (1 hot-dog, 1 boisson 33 cl, 1 crêpe, 1 boisson chaude) est à 8 €.

Je réserve _____ table(s) X 5 €. Je réserve _____ forfait(s) repas X 8 € .

Je dois _____ €

Payement par chèque à l'ordre de l'A.S.C.V. ou en espèces (l'argent sera déposé le lundi 15 juin 2020 et il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception).

Règlement de l'A.S.CV en vue de la manifestation :

4^{ème} FOIRE AUX LIVRES ET AUX VIEUX PAPIERS

Dimanche 14 juin 2020

(Installation à partir de 7h30)

Article 1 : L'association se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux normes et au souhait de l'A.S.C.V sans avoir à se justifier.

Article 2 : Les réservations ne pourront être prises en considération que si celles-ci nous sont retournées complétées, signées et accompagnées de leur règlement.

Article 3 : Une fois les inscriptions enregistrées, aucun désistement ne sera admis et ne pourra donc faire l'objet de remboursement.

Article 4 : La manifestation se déroulera sous abri (à l'intérieur de la MSC ou sous tente mise à disposition par l'ASCV)

Article 4 : Toute place réservée et non occupée à 10 heures pourra être attribuée à d'autres participants ou celle-ci restera acquise à l'A.S.C.V.

Article 5 : Chaque exposant devra laisser son emplacement propre pour 17h30. (un sac poubelle vous sera fourni).

Article 6 : La carte d'identité ou permis de conduire sera demandé aux exposants ainsi qu'un justificatif de la patente pour les professionnels.

Article 7 : Les exposants devront placer leur autorisation bien en vue pour tout contrôle éventuel de la gendarmerie, du contrôleur de la répression des fraudes ou des organisateurs, ainsi que leur numéro de place.

Article 8 : Les participants devront se conformer aux règles de l'A.S.C.V nommées ci-dessus.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom) _____

(Prénom) _____

Certifie sur l'honneur de participer exceptionnellement à deux ventes au déballage par an au maximum et de ne mettre à la vente ou à l'échange que des objets usagés non volés, recelés, ou achetés dans le but d'en tirer profit.

Par la présente je dégage les organisateurs de toutes poursuites juridiques que pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part.

Fait à _____

Le _____

Signature

Faire précéder la signature de « LU ET APPROUVE »

ne pas jeter sur la voie publique